



**AUX CONTRIBUABLES  
DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée directeur général-trésorier de la susdite municipalité que :

Conformément aux dispositions de la *Loi des cités et villes* de la province de Québec, le conseil municipal de la Ville de Bonaventure procédera à l'adoption **du programme triennal d'immobilisations 2023-2025, le mardi 20 décembre 2022 à 19 h 15**, dans la salle D du Centre Bonne Aventure.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations 2023-2025.

**DONNÉ** à Bonaventure ce 13<sup>e</sup> jour de décembre 2022.

François Bouchard  
Directeur général-trésorier